



L'honorable Denis Coderre, ministre de Citoyenneté et Immigration Canada, lors de son discours à la réception des relations gouvernementales sur la colline du Parlement

Plus de 70 députés et sénateurs étaient du nombre des quelque 150 invités qui ont assisté à la réception des relations gouvernementales du CCI sur la colline du Parlement, le 26 février dernier.

L'honorable Denis Coderre, ministre de Citoyenneté et Immigration Canada, l'orateur invité, a souligné

SUR LA COLLINE DU PARLEMENT, L'INTÉRÊT POUR LA PROFESSION D'INGÉNIEUR GRANDIT

le rôle de meneur que joue la profession d'ingénieur en matière d'innovation, ainsi que les efforts que le CCI, ses membres constituants et le gouvernement déploient afin de trouver des façons d'améliorer l'évaluation des titres de compétence et la reconnaissance des travailleurs qualifiés provenant de l'étranger. Dans son discours, le ministre Coderre a fait l'éloge de la profession qui a fait preuve d'initiative en démarrant le projet « De la considération à l'intégration ». En outre, il a rappelé que le gouvernement croit qu'une main-d'œuvre forte et novatrice est essentielle au succès économique futur du Canada.

La popularité grandissante de la réception annuelle des relations gouvernementales du CCI semble indiquer une recrudescence de l'intérêt pour la profession d'ingénieur, chez les parlementaires fédéraux. Plusieurs participants s'intéressaient notamment aux activités de la profession dans le domaine de la reconnaissance des titres de compétence étrangers ainsi que dans celui du changement climatique.

La réception des RG du CCI, qui en est à sa troisième année, a encore une fois connu une hausse de participation importante, par rapport à l'année précédente. La réception a aidé à établir des rapports de travail plus étroits entre les politiciens fédéraux et la profession, et à mettre en valeur la profession aux yeux des décideurs du gouvernement fédéral.

Outre le ministre Coderre, on comptait parmi les invités, d'autres personnalités comme le sénateur Joseph Day, P.Eng., du Nouveau-Brunswick; le député Mac Harb, P.Eng., de l'Ontario; et le député Andrew Savoy, P.Eng., du Nouveau-Brunswick, qui a de nouveau parrainé l'événement au nom du conseil d'administration du CCI.

Le thème de la réception, cette année, était « Le génie et l'innovation : des solutions pour un Canada plus sécuritaire ». Tous les invités ont reçu une trousse de sécurité routière, symbolisant le lien entre le travail des ingénieurs et la sécurité et le bien-être de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes.

L'ATELIER SUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE SE PENCHE SUR LE RÔLE DES INGÉNIEURS

Lorsque les ingénieurs et les scientifiques se sont réunis, le mois dernier à Ottawa, pour analyser le rôle de la profession d'ingénieur dans l'adaptation au changement climatique, ils ont atteint un consensus sans précédent en ce qui concerne leurs recommandations.

Il y a près de deux ans, le Comité de l'environnement et de l'avenir durable du CCI a identifié l'adaptation au changement climatique comme une question d'importance pour la profession d'ingénieur. En février, grâce au soutien financier du Fonds d'action sur le changement climatique du gouvernement du Canada, le Comité rassemblait des experts en changement climatique et des représentants de la profession d'ingénieur à l'occasion d'un atelier de deux jours destiné précisément à examiner le rôle que peut jouer la profession en matière d'adaptation.

L'atelier s'est concentré sur les activités d'ingénierie aptes à accroître la sécurité et le bien-être du public, lorsque le changement climatique menacera les infrastructures - les routes, les bassins de drainage, l'agriculture, l'alimentation

en eau potable et l'hydroélectricité — qui sont les assises de notre société et de notre économie.

Dans leurs recommandations, les participants ont souligné le besoin de formation universitaire et de formation professionnelle. Ils ont également constaté que le Bureau canadien d'accréditation des programmes d'ingénierie devrait collaborer avec les universités afin d'élaborer des normes appropriées pour la formation en matière de changement climatique, et ils ont donné à titre d'exemple des situations précises nécessitant la mise en œuvre de modifications aux méthodes d'ingénierie actuelles. Ainsi, comme nombre de régions sont l'objet de changements climatiques rapides et hors de l'ordinaire, les participants estimaient que les ingénieurs devraient désormais se fonder davantage sur les prévisions que sur les données historiques, pour établir les paramètres appropriés d'un projet.

Au fil de toutes les discussions, on a constaté le besoin d'une plus grande communication entre la science et le génie. Les participants à l'atelier ont

ainsi appris qu'il existait déjà au Canada une foule de données scientifiques fiables sur le changement climatique. La communication, à leur avis, est essentielle pour que les scientifiques et les chercheurs fassent part des données de manière à répondre aux besoins particuliers du travail d'ingénierie et pour que les ingénieurs soient conscients des données existantes et aient accès à celles-ci.

Le Comité de l'environnement et de l'avenir durable étudie actuellement les principales constatations émanant de l'atelier. Son objectif est d'élaborer, pour la profession d'ingénieur, un plan d'action sur l'impact du changement climatique et son adaptation, qui renfermera des recommandations en matière d'exercice du génie et la formation en génie. Au cours des deux prochains mois, le Comité préparera une ébauche du plan qui, ensuite, sera examinée par les délégués à l'atelier, avant d'être soumise au Bureau canadien des conditions d'admission en génie.

POINTS SAILLANTS DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE COMITÉ INTERNATIONAL EST CHARGÉ DE POURSUIVRE LES DÉMARCHES EN VUE D'UNE ENTENTE DE RECONNAISSANCE MUTUELLE AVEC LA HKIE

A la suite d'une visite en Chine par une délégation représentant le CCI et ses associations/ordre constituants, le conseil d'administration du CCI chargeait le Comité international (CI) de poursuivre le travail afin de conclure une entente de reconnaissance mutuelle finale au sujet de la mobilité professionnelle entière avec la Hong Kong Institution of Engineers (HKIE), en consultation avec les associations/ordre constituants du CCI.

Lors de sa réunion des 26 et 27 février 2003 à Ottawa, le conseil d'administration a adopté une résolution chargeant le CI de poursuivre ses démarches sur la conclusion d'une entente de reconnaissance mutuelle avec la HKIE, à la lumière des rapports déposés par la délégation canadienne. Ces rapports décrivent les méthodes utilisées par la HKIE pour évaluer l'expérience en génie et admettre de nouveaux membres au sein de la profession. Le CCI avait été invité par l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of British Columbia (APEGBC), en 2002, à entreprendre des démarches en vue de conclure une entente de reconnaissance mutuelle avec la HKIE.

ÉTUDE DES PRÉOCCUPATIONS ENTOURANT L'ACCREDITATION

Le conseil d'administration a également examiné une demande de la part de Professional Engineers Ontario (PEO) afin que le Bureau canadien d'accréditation des programmes d'ingénierie (BCAPI) avise les associations/ordre constituants du CCI de ses décisions d'accréditation et qu'il leur fournisse « simultanément, des exemplaires des lettres avisant les écoles d'ingénierie au sujet de ces décisions ».

On a informé le conseil que la demande de PEO était liée à la Loi sur les ingénieurs de l'Ontario, qui exige que l'association s'assure que les candidats au permis d'ingénieur répondent à toutes les exigences en matière de formation, pour être admis à la profession.

Les normes et procédés d'accréditation du BCPAPI stipulent que les décisions d'accréditation particulières doivent demeurer confidentielles. Seul le statut d'accréditation des programmes d'ingénierie est rendu public.



Avant de prendre une décision à propos de la demande de PEO, le conseil d'administration a exprimé son désir d'obtenir plus de précisions sur celle-ci. Il a alors chargé la chef de la direction du CCI, Marie Lemay, ing., et le BCPAPI de communiquer avec PEO à ce sujet et de faire un compte rendu au conseil d'administration en mai.

LE CCI PARRAINE UN NOUVEAU PROGRAMME D'ASSURANCE EN CAS DE MALADIE GRAVE

Parmi les autres décisions importantes prises par le conseil d'administration, mentionnons l'ajout à l'ensemble des produits parrainés par le CCI dans le cadre de ses services aux membres, d'un nouveau programme d'assurance en cas de maladie grave offert par la Financière Manuvie.

Le programme prévoit le versement de prestations de leur vivant, aux participants qui survivent pendant au moins 30 jours après avoir fait l'objet d'un diagnostic de maladie grave, comme une crise cardiaque, un accident cardio-vasculaire, ou le cancer. Plus de détails sur ce programme seront offerts sur le site Web du CCI, à mesure qu'ils deviendront accessibles.

L'OSPE SERA INVITÉE À ASSISTER À L'AGA DU CCI

'un des sujets de discussion importants du conseil d'administration portait sur le rapport du groupe de travail tripartite composé du CCI, de PEO et de l'Ontario Society of Professional Engineers (OSPE), qui a été formé pour étudier le mandat, les rapports de travail et les programmes offerts par les trois organismes. Le CCI invitera l'OSPE à donner une présentation au conseil sur sa charte et sa raison d'être, lors de l'assemblée générale annuelle du CCI, en mai prochain.

LES PRINCIPES DE RÉGLEMENTATION DES TECHNICIENS ET TECHNOLOGUES SONT EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Le conseil d'administration a aussi abordé la question de la fusion possible de l'APEGBC et de l'association qui représente les techniciens et technologues de la Colombie-Britannique, démarche qui devrait conduire à la modification de la Loi sur les ingénieurs et géoscientifiques de la province afin d'amener la réglementation des techniciens et technologues sous l'égide de la profession d'ingénieur.

L'APEGBC consultera ses membres ce printemps. S'ils appuient la fusion, l'association élaborera une ébauche de loi pour étude par le gouvernement de la C.-B. La version préliminaire de la loi sera présentée au gouvernement le mois prochain, et l'on prévoit qu'elle sera étudiée par les législateurs au début de 2004.

Le groupe de travail du CCI sur les techniciens et technologues est à organiser une séance plénière sur le sujet, qui aura lieu immédiatement avant la réunion du conseil d'administration du CCI en mai 2003. Il sollicite également l'avis des associations/ordre sur le champ d'activité proposé pour les techniciens et technologues de la C.-B., afin de le transmettre à l'APEGBC. En outre, le groupe de travail est aussi en train de mettre au point des principes directeurs afin d'aider les associations/ordre à se prononcer sur la question des techniciens et technologues.

ÉTABLISSEMENT DES PRIORITÉS DE DÉPENSES

Les administrateurs ont terminé leur réunion en revoyant les objectifs stratégiques du CCI, ainsi que l'affectation prévue de ses ressources financières pour atteindre ces objectifs. Cette révision est la première étape de l'établissement du budget préliminaire de 2004 du CCI, qui sera présenté au conseil d'administration en mai prochain.

LE CCI COMMANDITE LA COMPÉTITION CANADIENNE D'INGÉNIEURIE

Le CCI était un Commanditaire Or de la Compétition canadienne d'ingénierie tenue par la Fédération canadienne des étudiants et étudiantes en génie (FCEEG), à St. John's, à Terre-Neuve, du 27 février au 1er mars.

En plus de répondre aux questions des étudiants et étudiantes au sujet de la profession, et de distribuer des documents de promotion lors de la Foire des carrières, les délégués du CCI ont agi comme juges à l'occasion de deux concours et ils ont remis un prix, lors du banquet de clôture.

Plus de 180 étudiants et étudiantes ont visité le stand du CCI.